

Huguette Maisonneuve

1997/02/01

L'épreuve uniforme de français: un défi de taille? Un défi pour qui?

Depuis l'an dernier, les élèves qui terminent leurs études collégiales doivent se soumettre à l'épreuve uniforme de français. Jusqu'à maintenant, les résultats obtenus à cette épreuve n'avaient de conséquences que pour les élèves qui décidaient d'entreprendre des études universitaires. La personne qui avait échoué devait observer les mesures de rattrapage prévues par l'université qu'elle fréquentait. Or, à partir de **janvier 1998**, la réussite à l'épreuve uniforme de français deviendra une **condition d'obtention du D.E.C.**

Les élèves qui auront à relever le défi de l'épreuve ne représentent pas pour vous une masse anonyme d'individus pour lesquels on établira ensuite des statistiques. Vous **connaissez** certains de ces individus et ce, soit parce que, si vous êtes enseignante ou enseignant, vous les avez déjà eus comme élèves, à un moment ou à un autre de leur parcours, soit parce que, si vous êtes administrateur ou administratrice, vous avez mis en oeuvre des moyens pour leur permettre de tirer profit de leurs études collégiales. Ces élèves seront-ils réellement prêts à relever le défi de l'épreuve ? De quelle taille sera le défi qu'on leur présentera ? Qu'arrivera-t-il aux élèves qui échoueront ? Qui sera responsable de leur réussite ou de leur échec ?

Le présent numéro de *Correspondance* porte principalement sur ces questions entourant l'épreuve. Nous essaierons ensemble de mieux saisir sa portée, notre rôle, celui de l'élève. Ce dossier contient des réponses, rapporte des faits, des données, mais il soulève également d'autres questions auxquelles nous pourrions chercher à

répondre, vous comme moi, dans les prochains numéros.



Huguette Maisonneuve